



Promouvoir la qualité de vie et l'environnement

Jeudi 18 octobre 2007 – St Pol de Léon

Participants :

Bertrand MEAR	HEOL
Bruno SERVEL	Bruded
Stéphanie GESLOT	Bruded
Jacqueline MEVEL-ULMANN	Adjointe au Maire de St Pol et délégué Pays Léonard
Jean-Claude MARC	Adjoint au Maire de Plouvorn et délégué Pays de Landivisiau
Viviane PLUCHON	Adjointe au Maire de Plouzévédé
Marie-Thérèse LE GOULM	Maire de Plougar
Gildas BERNARD	Vice-Président de la Baie du Kernic
Patrice LASILIER	Conseil Général
Allain CAZUC	Conseiller Municipal à Plouéan
Jean-René PENNORS	Conseiller Municipal à Plouéan
Véronique PERSON	Adjointe au Maire de Roscoff
Marie-France CHAPALAIN	Conseillère Municipale de Roscoff
Katell GESLIN	Pays Léonard
Pierre ROIGNANT	Conseiller Municipal de St Pol
Annick LE HIR	CDAS Morlaix

* * *

Les communautés de communes du Léon, la Baie du Kernic, le Pays Léonard et le Pays de Landivisiau, ont choisi de renouveler leurs programmes locaux de l'habitat (PLH).

Le premier groupe de travail, « promouvoir la qualité de vie et l'environnement » s'est déroulé hier (jeudi 18 octobre) à St Pol de Léon. Il a réuni des élus des communautés de communes ainsi que divers intervenants, venus présenter les enjeux concernant les économies d'énergies et les nouvelles formes d'habitat.

Bertrand Mear, directeur de l'Agence Heol, a tout d'abord présenté le bilan énergétique résidentiel des communautés de communes du Léon.

Le bilan énergétique a été étudié à travers cinq secteurs : le résidentiel, le tertiaire, l'industrie, le transport et l'agriculture. M. Mear s'est plus particulièrement intéressé à la partie résidentielle, qui représente 30 % des consommations d'énergie, et au transport, 25 % des consommations. Ces deux postes représentent au total plus de la moitié de la consommation énergétique.

Il a également mis en évidence la part particulièrement importante des logements anciens sur le territoire, 64 % des logements ont été construits avant 1975, c'est-à-dire avant la première réglementation thermique (1975). Celle-ci visait à réduire de moitié la consommation moyenne de l'énergie consacrée au chauffage des logements neufs par rapport à ceux construits avant 1975. La forte proportion de logements anciens laisse donc présager d'un niveau de performance énergétique faible pour ces bâtiments et doit donc constituer une cible prioritaire d'intervention.

En ce qui concerne le transport, 60 % des consommations sont le fait des ménages, d'où l'importance que les lotissements soient situés à proximité des services pour que les personnes ne soient pas dans l'obligation de prendre leur voiture.

M. Patrice Lasillier insiste sur le fait qu'il existe un gisement d'économies dans les logements construits avant 1975.

Lors d'une rénovation thermique, les travaux sont fait pour de nombreuses années, d'où la nécessité de ne pas faire de trop petits travaux.

Dans les années 1980, des travaux étaient réalisés pour réduire les consommations d'énergie. Mais certains travaux ont été fait trop vite et étaient inadaptés. En effet, le bâti n'est pas toujours adapté pour recevoir des technologies nouvelles.

Il faut également préciser que certains travaux ne contribuent pas forcément aux économies d'énergie mais préservent le bâtiment.

Sur certaines communes, les subventions sont octroyées seulement si le bénéficiaire prend contact avec l'Agence Locale de l'Energie.

L'animateur de Bruded (Bretagne Rurale pour un DEveloppement Durable), Bruno Serval, a ensuite présenté l'association puis deux exemples de réalisation sur les communes de Silfiac et Bazouges-sous-Hédé.

Bruded a été créé en septembre 2005 par des maires de communes pionnières en terme de développement durable. L'association regroupe aujourd'hui 37 communes et une communauté de communes, ce qui représente 79 604 habitants.

Pour adhérer à l'association, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire et une cotisation de 0,25 € par habitant est demandée.

Les problématiques sont différentes, pour certaines communes, il s'agit de maintenir la population et les services, pour d'autres il s'agit de maîtriser le développement.

Sur le littoral, l'enjeu est de maîtriser le développement des résidences secondaires et de proposer des logements aux jeunes qui rencontrent des difficultés à rester vivre sur leur commune de naissance.

L'association Bruded est un réseau d'élus, elle est ainsi informée de ce qui se passe sur les communes. Cet échange d'expériences permet une plus grande efficacité.

Il faut tout d'abord rappeler que le développement génère des inégalités (pollution / bouleversement climatique).

Afin de limiter les effets négatifs du développement, plusieurs démarches ont été élaborées : l'AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme), la démarche ADDOU (Approche du Développement Durable dans les Opérations d'Urbanisme).

➤ Silfiac

La commune de Silfiac a suivi une démarche globale de développement durable et a souhaité réaliser un hameau éco-citoyen, avec la volonté que le lotissement ne coûte pas plus cher qu'un lotissement classique.

Le prix au mètre carré a été fixé à 12 €. Les matériaux utilisés sont « non énergivores », c'est-à-dire qu'ils ne réclament pas ou peu d'énergie pour leur conception.

Des ateliers ont été organisés pour mener une réflexion sur ce projet. La population locale a été associée ainsi que des personnes de l'extérieur attirées par la démarche.

Les citernes de récupération d'eau sont comprises dans le prix du terrain. La voirie est étroite, un parking situé à l'extérieur a été aménagé pour les visiteurs. Un livret de recommandation a été distribué aux habitants.

Ce lotissement a eu un impact sur l'économie locale, quatre commerces sur cinq ont été repris par des jeunes. Il a permis de redynamiser une petite commune de 450 habitants.

➤ Bazouges-sous-Hédé

Bazouges-sous-Hédé est une commune rurale de 900 habitants. Jusqu'à présent, l'habitat était construit en diffus. Un lotissement a été réalisé sur la commune, les lots ont une surface variant entre 400 et 800 m². Les voies de circulation sont à sens unique.

Un nouveau projet est actuellement en cours de réalisation à Carhaix.

Plusieurs outils sont à la disposition des communes pour mettre en œuvre ce type de projet : SCOT, PLH, PLU, ZAC, lotissements (règlements, cahier des charges), mais c'est surtout la volonté politique qui détermine la réalisation du projet.

La présentation a permis de mettre en évidence l'intérêt grandissant des communes pour la préservation de l'environnement, en effet, de plus en plus de communes choisissent de réaliser des lotissements de qualité environnementale. Il s'agit d'utiliser des matériaux sains et des techniques innovantes, mais aussi

de limiter la consommation foncière. L'animateur a précisé la possibilité de construire des maisons individuelles sur des lots de petite taille tout en préservant l'intimité des habitants.

Les participants ont ensuite pu débattre sur ces thématiques. Concernant la réalisation de lotissements de qualité environnementale, plusieurs élus souhaiteraient développer ce type de constructions. Néanmoins, la mise en œuvre de ce type de projet n'est pas simple et est parfois limitée par les préconisations de l'ABF (Architecte des bâtiments de France), mais il est toutefois possible de construire des maisons prenant davantage en compte l'environnement.

L'insertion de matériaux innovants lors de la construction doit reposer sur de l'information et la sensibilisation, et non pas sur une obligation. Toutefois, il faut savoir que les surcoûts ne sont pas particulièrement importants si le bâtiment a été pensé pour de l'éco-construction. Le choix de l'orientation d'une maison, par exemple, permet de faire de nombreuses économies, d'où la nécessité de mener une réflexion sur l'intégration du développement durable dans la construction dès la conception du lotissement. Aussi, l'implication des maires dans la démarche est particulièrement importante.

Dans un lotissement réalisé sur une commune Finistérienne, le permis de construire ne peut être déposé que si l'acheteur est passé par l'Agence de l'énergie. Cela permet aux ménages de s'informer sur ce qu'il serait possible de faire pour rendre leur logement moins consommateur d'énergie.

Toutefois, la réalisation de ces constructions environnementale repose avant tout sur la connaissance de ces techniques innovantes par les artisans. Ainsi la question est de savoir s'il serait nécessaire de proposer des formations à ce public.

Les animateurs de l'association Bruded insistent sur l'importance de limiter la taille des terrains, dans une logique de développement durable. Les élus font toutefois remarquer que les ménages viennent vivre à la campagne car ils recherchent un terrain de plus grande taille.

La maîtrise de la consommation foncière est essentielle mais la prise de conscience n'est pas encore effective.

Les avis sont très partagés en ce qui concerne la taille des terrains. D'une part, les ménages viennent vivre sur une commune rurale pour avoir un grand terrain, de l'autre, les modes de vie ont changé, les ménages ne veulent plus passer autant de temps à s'occuper du jardin.